



Marc Trévidic (à gauche)
et Jean-Louis Bruguière.
FRÉDÉRIC STUCIN/MYOP, STÉPHANE DE SAKUTIN/AFP

La guerre des juges

Gérard Davet
et Fabrice Lhomme

Il s'avaient sans doute imaginé d'autres retrouvailles. En d'autres lieux. Lundi 16 mai, dans le cadre de son enquête sur l'attentat de Karachi, le juge antiterroriste Marc Trévidic devait entendre comme témoin, dans son cabinet, son prédécesseur, Jean-Louis Bruguière. Celui-ci va devoir s'expliquer sur l'absence dans la procédure d'un rapport d'autopsie décisif. Inédite, cette convocation alimente les conversations, dans les couloirs du palais de justice de Paris. Beaucoup voient dans cette singulière audition le point d'orgue d'une rivalité entre deux hommes qu'en apparence tout oppose.

Le premier, 45 ans, président de l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), visage émacié et silhouette de marathonien, est présenté comme le pourfendeur d'une raison d'Etat dont le second, 68 ans dans quelques jours, physique de notaire provincial, est réputé avoir été le sourcilieux gardien.

Dans un premier temps, l'un comme l'autre tentent, bien sûr, de se ménager. « Je n'ai aucun différend avec Jean-Louis Bruguière, assure Marc Trévidic. Il ne correspond pas à la caricature que l'on fait de lui. Il connaît parfaitement les procédures "antiterroristes" et sait parfaitement utiliser les compétences des gens qui bossent avec lui. Nous avions d'excellentes relations lorsque j'étais au parquet. » Jean-Louis Bruguière, comme en écho : « C'était un remarquable membre du parquet, je l'avais repéré. C'est un Breton, avec ses qualités et ses défauts : gros bosseur, très têtu, professionnel. »

C'est au début de l'année 2007 que Marc Trévidic, substitut à la section antiterroriste du parquet entre 2000 et 2003, hérite du cabinet du juge Bruguière, devenu au fil des ans la vedette de la galerie Saint-Eloi, où sont regroupés, à Paris, les juges « antiterroristes ». Jean-Louis Bruguière représente, pour ses contempteurs, le symbole de la justice-spectacle. Multipliant les voyages à l'étranger afin de soigner ses contacts, notamment aux Etats-Unis où il bénéficie d'une réputation avantageuse, donnant des conférences, il a aussi poussé jusqu'à l'absurde dans certains dossiers les arrestations « préventives ». Sur ce point, il admet avoir commis des erreurs. Comme dans l'affaire Chalabi : des centaines d'interpella-

Sur le fond comme sur la méthode, tout oppose Marc Trévidic et Jean-Louis Bruguière. Un antagonisme qui devait atteindre son point d'orgue, le 16 mai, jour de l'audition, par le juge antiterroriste, de son prédécesseur comme témoin dans le cadre de l'enquête sur l'attentat de Karachi

tions, pour un retentissant fiasco au tribunal. « Ce n'était pas un bon choix, le management n'était pas bon », concède l'ex-star de l'antiterrorisme.

Il a bien changé, depuis qu'il a quitté la magistrature, voilà quatre ans. Très amaigri, il a troqué sa voiture blindée de fonction pour une petite voiture italienne, a congédié ses gardes du corps. Il parsème la conversation d'expressions américaines, reliquat des deux dernières années passées entre Washington et Bruxelles, dans le cadre d'une mission liée au renseignement. Officiellement retraité, il occupe encore un petit bureau situé dans une aile sécurisée de la chancellerie, mais c'est tout juste si ses anciens collègues le reconnaissent encore. Il semble loin le temps où il s'essayait à la politique, candidat malheureux à la députation en 2007, dans le Sud-Ouest, sous les couleurs de l'UMP. « Il faut accepter l'échec. Mais je ne voulais pas revenir dans la magistrature, la stratégie du strapontin, très peu pour moi », assure-t-il. L'ex-juge revendique sa liberté : « Je me fous de mon image », jure-t-il. Tout en glissant qu'il prépare un article pour le *New York Times*, après un passage au 20 heures de TF1. Pas facile de bifurquer vers l'anonymat...

Marc Trévidic note sobrement : « Ce n'était pas un juge d'instruction au sens traditionnel du terme. Je l'ai souvent qualifié d'ambassadeur plénipotentiaire de l'antiterrorisme. » Derrière les formules venues, une réelle divergence de fond oppose les deux hommes. « Bruguière incarne le juge de la raison d'Etat, quand Trévidic conduit ses enquêtes sans se préoccuper des intérêts qu'il peut mettre en cause », résume crûment l'avocat Patrick Baudoin, partie civile dans de nombreuses procédures terroristes (Tibéhirine, Moudjahidine du peuple...). « M. Bruguière s'est comporté comme un juge politique. Dans ses dossiers, il avait au départ une vérité préétablie, que son instruction devait ensuite absolument corroborer. M. Trévidic, c'est tout le contraire, il part sans opinion préconçue. Il est honnête intellectuellement, lui », assène M^e Baudoin. La charge est rude.

« Juge de la raison d'Etat ? Mais qu'on le prouve, s'insurge Jean-Louis Bruguière. Il était logique que j'informe les autorités de mes initiatives, ce sont elles qui conduisent les affaires de la France. Et, en échange, pour mes enquêtes, je bénéficiais des moyens de l'Etat, je n'allais pas voyager avec Nouvelles Frontières ! » Sur ce point, Marc Trévidic assume parfaitement ce qui le distingue de son ex-collègue : « Il y a deux écoles, synthétise-t-il. La première, dont je me réclame, veut que la justice antiterroriste fonctionne de manière classique. Les tenants de la seconde estiment que c'est une matière très particulière, avec des impératifs diplomatiques incontournables, impliquant une méthodologie spécifique. »

Marc Trévidic reconnaît que la « méthode Bruguière » avait « ses avantages et ses inconvénients ». « Il se voyait ouvrir des portes à l'international, mais était plus sujet à des manipulations politiques. Pareil pour ses liens privilégiés avec les services secrets : ça lui donnait beaucoup d'infos, mais il était dépendant d'eux. » Le qualifier de juge de la raison d'Etat, ce n'est pas complètement faux, conclut-il. La raison d'Etat, ce n'est pas forcément une mauvaise chose, mais elle est rarement compatible avec la fonction de juge d'instruction, qui a pour seul objectif la recherche de la vérité. »

Concrètement, la reprise en main par Marc Trévidic du cabinet Bruguière s'est manifestée de manière spectaculaire. Dans l'affaire de l'attentat de Karachi (onze Fran-

çais tués en mai 2002), il a réorienté l'enquête sur une piste politico-financière, là où Jean-Louis Bruguière s'était « calé » sur la version servie par les services pakistanais, imputant l'action à Al-Qaïda. S'agissant de l'assassinat, en 1996, des moines de Tibéhirine, Marc Trévidic a trouvé de nouveaux témoins suggérant l'implication des services algériens dans la disparition des religieux, jusqu'alors attribuée aux islamistes du GIA. Et il a découvert dans le coffre de son cabinet une vidéo dont Jean-Louis Bruguière ne lui avait jamais parlé... Sans compter la relance du dossier du génocide rwandais, dans lequel le juge Bruguière a évité de mettre en cause l'armée française. « Qu'un juge considère, comme dans l'affaire de Karachi, qu'il y a d'autres pistes, ce n'est pas choquant, dès lors que n'est pas

« Bruguière incarne le juge de la raison d'Etat, quand Trévidic conduit ses enquêtes sans se préoccuper des intérêts qu'il peut mettre en cause »

Patrick Baudoin
avocat

négligé ce qui a été fait avant », relativise le procureur de Paris, Jean-Claude Marin. Dernier contre-pied en date : Marc Trévidic a rendu, le 11 mai, un non-lieu, pour les faits de terrorisme, en faveur de l'Organisation des moudjahidine du peuple iranien, poursuivie depuis 2003 par le juge Bruguière.

Il y a, en tout cas, un point commun à ces dossiers : la version privilégiée par l'ancien magistrat fut toujours la moins embarrassante pour l'Etat français. Lorsqu'on lui fait observer que son successeur défait ce qu'il a construit, l'ex-juge fait la moue. « C'est à voir, relativise-t-il. Par exemple, dans Karachi, quand vous discutez avec Trévidic, ce n'est pas le discours qu'il tient. Il y a deux postures : le bruit de l'avocat des parties civiles, Olivier Morice, et le silence de Trévidic. Il n'y a aucune démonstration d'un lien entre les rétrocommissions et l'attentat. Si on n'arrive à rien dans ce dossier, ce ne sera pas la faute de Bruguière. Les premières victimes de cette agitation, ce sont les parties civiles. » Sur le Rwanda, où on lui reproche de ne s'être jamais rendu – au contraire de Marc Trévidic –, il dit : « A l'épo-

que, c'était impossible d'y aller. Mais quand j'ai communiqué mes mandats d'arrêt, le procureur a pris ses réquisitions en quarante-huit heures, très vite, preuve que mes choix étaient bons. Et la mission d'experts voulue par le juge Trévidic va conforter ma vision des choses. »

Manifestement touché par l'interprétation donnée au travail de celui qui a repris ses dossiers, il affirme : « Je ne m'estime pas mis en accusation par les choix de mon successeur. Un dossier, ça évolue, ce n'est pas parce qu'un juge change de cap que je suis désavoué. Dans Karachi, M. Trévidic n'a jamais dit que je m'étais trompé, même si sa stratégie d'enquête n'est pas la mienne. » Oui mais tout de même, cette convocation dans l'affaire de Karachi justement... « C'est formellement désagréable, et mauvais pour l'image de la justice. Quel aurait été mon intérêt d'oublier ce rapport d'autopsie ? Je suis serein, je n'ai rien à cacher. Marc Trévidic donne l'impression d'être un faire-valoir de M^e Morice, l'avocat des victimes, qui lui a demandé de m'auditionner. Je n'aurais pas fait comme lui, je n'aurais pas convoqué mon prédécesseur. » Il ne se départ pas d'un certain flegme. Mais glisse tout de même, à propos de Marc Trévidic : « Je ne comprends pas qu'il ait conservé ses activités syndicales, donc politiques. Moi, je n'ai jamais adhéré à aucun parti, même si je suis proche du chef de l'Etat. Et puis, il y a un danger qui le guette : l'extrême médiatisation. Il peut perdre ses repères. » Parole d'expert...

Au parquet de Paris, où le juge Bruguière n'a pas toujours eu bonne presse – surtout ses dernières années à l'instruction ; il lui était alors reproché de mieux préparer ses diners en ville que ses dossiers –, on n'est pas loin de partager son avis. Marc Trévidic y est désormais accusé d'être entré dans une « dérive » people incompatible avec ses fonctions. Publication d'un livre (*Au cœur de l'antiterrorisme*, JC Lattès, 300 p., 19,50 euros), attaques répétées contre le chef de l'Etat, au nom de l'AFMI (Nicolas Sarkozy est « un multirécidiviste » à qui il faut « appliquer la peine plancher », a-t-il déclaré en février sur France Info), critiques contre le parquet auquel il a appartenu... Sans compter cette apparition récente, sur France 2, guitare en main, jouant du Bas-hung, la mèche rebelle ! Bref, Marc Trévidic soignerait un peu trop son image, au détriment de ses enquêtes. Exactement ce que l'on reprochait à Jean-Louis Bruguière, en somme. ■